



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour avis à la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**

N° 2021-20

Séance du 03 décembre 2021

Président: Pasquale MAMMONE

Vice-présidente: Cécile CARRA

**Proposition de délibération relative au tarif d'inscription des
activités sportives proposées par Artois Sport Campus aux
partenaires extérieurs**

Condition d'acquisition du vote: majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres présents ou représentés: 20

Nombre de vote pour: 20

Nombre de vote contre: 0

Nombre d'abstention: 0

Isabelle CABY informe les membres de la CFVU que le tarif d'inscription concernant les activités sportives proposées par Artois Sport Campus aux partenaires extérieurs s'élève à 80€.

Les étudiants IFSI inscrits à l'université ne sont pas considérés comme des partenaires extérieurs et n'ont pas à s'acquitter de la somme de 80€.

M. le président soumet au vote la proposition de délibération relative au tarif d'inscription des activités sportives proposées par Artois Sport Campus aux partenaires extérieurs, qui est approuvée à l'unanimité.

Fait à Arras, le 03 décembre 2021

Le Président

Pasquale MAMMONE

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

**Délibération du conseil d'administration relative au tarif
d'inscription aux activités sportives proposées par Artois Sport
Campus aux partenaires extérieurs**

La présente délibération annule et remplace à compter de la rentrée 2021 la délibération 2018-068.

Le tarif d'inscription aux activités sportives proposées, dans le cadre d'une convention, par Artois Sport Campus aux partenaires extérieurs est fixé à 80 €/an et par usager.

Ce tarif ne s'applique pas dès lors que l'usager a le statut d'étudiant de l'université d'Artois.